



VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2019-30

SERVICES AFFECTÉS : Administration municipale
DESTINATAIRES : Direction des finances
OBJET : **ACHATS DE PRÉSENTS LORS D'OCCASIONS SPÉCIALES**
RÉFÉRENCES :
DATE D'ÉMISSION : Réunion régulière du Conseil municipal du 20 mars 2007
RÉVISÉE LE : 8 août 2011, 9 avril 2019
ÉMISE PAR : *Suzanne Coulombe*
NOM ET POSTE : Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

Un fonds est prévu au budget municipal afin de couvrir les frais reliés à l'achat d'arrangements floraux et de présents dans le but de souligner un événement spécial qui survient dans la vie d'un membre du Conseil ou d'un employé municipal.

Par événement spécial, on entend :

- hospitalisation d'un membre ou d'un employé;
- funérailles d'un membre du Conseil, d'un employé ou d'un des membres directs de leur famille (enfant, père, mère, frère, soeur), d'un ex-employé ou ex-conseiller, dignitaire de la région ou toute autre personne qui a apporté une contribution notable à la Municipalité ou à la communauté;
- naissance d'un enfant d'un membre ou d'un employé;
- mariage d'un membre ou d'un employé;
- célébrations/occasions spéciales approuvées par le Conseil municipal.

Les montants alloués sont de 35,00 \$ à 100,00 \$ pour des arrangements floraux et de 25,00 \$ à 100,00 \$ pour un présent et doivent être approuvés par la Direction générale ou par la Direction des finances, au préalable.

N. B. Dans ce document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.